

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CHAMBRE NATIONALE  
DES HUISSIERS DE JUSTICE**

-  
**Jeudi 7 juillet 2016**

Le Bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice s'est réuni le 7 juillet 2016 à 9h30 sous la présidence de Maître Patrick Sannino, Président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

**Sont présents :**

Maître Patrick **Sannino**, Président  
Maître Jean-François **Richard**, Vice-président  
Maître Patrick **Safar**, Vice-président  
Maître André-Philippe **Stenger**, Trésorier  
Maître Pascal **Thuét**, Trésorier adjoint  
Maître Marc **Dymant**, Secrétaire-adjoint

M. Thierry **Bary**, Délégué général  
M. Jérôme **Fastier**, Directeur de cabinet

**Est excusé**

Maître Pierre-Jean **Sibran**, Secrétaire

**1° Réforme des structures**

Le Bureau prend acte de la publication de deux décrets relatifs aux structures sociétales :

- le décret n° 2016-880 du 29 juin 2016 *relatif aux sociétés d'exercice libéral constituées pour l'exercice des professions d'huissier de justice, de notaire ou de commissaire-priseur judiciaire et aux sociétés de participations financières constituées en vue de la détention de parts sociales ou d'actions dans ces sociétés*

- le décret n° 2016-883 du 29 juin 2016 relatif à l'exercice des professions d'huissier de justice, de notaire et de commissaire-priseur judiciaire sous forme de société autre qu'une société civile professionnelle ou qu'une société d'exercice libéral

Le contenu de ces deux textes, qui concerne en particulier les modalités de nomination par téléprocédure auprès de la Chancellerie, est conforme à ce qui était attendu dans le principe. Une première circulaire d'information a d'ores et déjà été transmise à l'ensemble de la profession.

Un dernier décret, relatif aux SCP, doit encore être publié. Il est rappelé qu'une fois publié l'ensemble des textes réformant les structures sociétales, une notice d'informations pratiques sera adressée à la profession.

AS                      LY

## 2° Impayés pénaux

L'attention du Bureau a été une nouvelle fois attirée sur les difficultés financières rencontrées par certains groupements. Le Président rappelle qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet récurrent, y compris lors des Journées de Paris, auprès du Garde des Sceaux comme du Directeur des affaires criminelles et des grâces. Un nouveau rendez-vous auprès du Garde des Sceaux sera sollicité en urgence pour que soit enfin trouvée une solution conforme à l'intérêt général de la profession.

## 3° Renouvellement des membres du Conseil national de l'aide juridique

Le mandat des membres du CNAJ représentant la profession arrive à expiration le 23 juillet 2016. Le Bureau décide de proposer au ministère de la justice la désignation des huissiers de justice suivants :

Membres titulaires :

- Maître Georges Golliot, huissier de justice à Rouen
- Maître Jean-François Bauvin, huissier de justice à Douai

Membres suppléants :

- Maître Muriel Mathurin, huissier de justice à Pointe-à-Pitre
- Maître Philippe-Michel Arnaud, huissier de justice à Annonay

## 4° Dispenses

• **Requête de M. Gutman** tendant à faire bénéficier son auteur des dispositions de l'article 2-10 du décret n° 75-770 du 14 août 1975

Le Bureau émet un avis défavorable, l'intéressé ayant encore la possibilité de se présenter deux fois aux épreuves de l'examen professionnel.

• **Requête de M. Isman** tendant à faire bénéficier son auteur des dispositions de l'article 2-10 du décret n° 75-770 du 14 août 1975

Le Bureau émet un avis défavorable, l'intéressé ne remplissant pas la condition de cinq années au moins d'exercice professionnel au sein d'un service juridique ou fiscal d'une entreprise publique ou privée employant au moins trois juristes.

## 5° Subventions régionales CDC

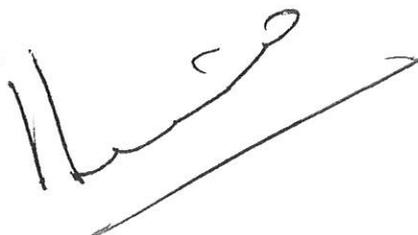
• Demande de la chambre départementale des huissiers de justice des Pyrénées-Atlantiques

Promotion des actions de la profession auprès du public en matière d'activités liées à l'habitat  
Montant de la demande : 1.246,80 €

Le Bureau donne son accord pour le montant total.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.  
Approuvé le 31 août 2016

Le Président  
Patrick Sannino



Le Secrétaire  
Pierre-Jean Sibran

